

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 30 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 6 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

POLOGNE.

De Grodno, le 10 mai.

LA confédération générale a répondu avec beaucoup de dignité & de modération à la déclaration de l'ambassadeur de Russie, sur la prise de possession ordonnée par la cour de Pétersbourg. Lundi prochain le conseil permanent, cassé par la diète de 1788, & rétabli par la confédération actuelle, reprendra toutes ses fonctions. On est toujours dans l'embarras au sujet des universaux pour la tenue des diétines, attendu que les chanceliers sont malades ou ont résigné. Cependant le chancelier de Lithuanie, M. de Chreptowicz, est arrivé, & l'on espère que tout s'arrangera selon les desirs des ministres des cours co-partageantes. Les biens des émigrés sont en séquestre.

Nous avons rendu compte de la note de M. Siewers, ministre plénipotentiaire de l'impératrice, contre les protestations de plusieurs seigneurs polonois : M. de Bucholtz a aussi témoigné à la diète son mécontentement de la voir répondre avec tant de lenteur aux intentions de S. M. le roi de Prusse. La note qu'il lui a adressée est ainsi conçue :

Note du ministre de Prusse, M. de Bucholtz, à la confédération générale.

Le soussigné, envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, n'a pu voir sans étonnement & sans douleur que la confédération générale ait laissé passer dix jours entiers sans répondre aux déclarations qui lui ont été remises de la part des hautes-cours alliées, & sans s'occuper des moyens qui seuls peuvent assurer dans l'avenir le bien-être de la république de Pologne. Il insiste donc sur la demande d'une réponse non différée aux déclarations susdites, & des mesures qu'il est nécessaire de prendre pour la convocation de la diète.

A Grodno, le 18 avril 1793.

(Signé) DE BUCHOLTZ.

ALLEMAGNE.

De Manheim, le 19 mai.

Le 17 de ce mois, il y a eu dans les environs de Landau une action très-meurtrière ; suivant les rapports qu'on en a reçus jusqu'ici, les François ont attaqué, près de Bellheim, ses postes autrichiens & ceux des émigrés, ou du corps de

Condé, avec beaucoup de vivacité. Tout leur a réussi au commencement, jusqu'à ce que leurs adversaires ayant reçu des renforts considérables, les ont forcés à la retraite.

On mande du pays de Deux-Ponts que les François y sont entrés de nouveau avec de grandes forces ; non-seulement les villes de Hombourg & Deux-Ponts sont en leur pouvoir, mais le poste important de Carlsberg même. Les troupes prussiennes se sont retirées jusqu'à Landstuhl & Lautern, & le roi de Prusse doit être arrivé dans ce dernier endroit. Toute cette contrée-là est dans la consternation ; beaucoup d'habitans se sauvent avec leurs meilleurs effets. Les François ont emmené de Blieskastel toutes les personnes attachées à la cour, & les ont conduites à Metz.

Le général Wurmsér fait faire une digue près de Landau, pour détourner la Queich, afin d'empêcher les François d'inonder les environs de la forteresse. Six mille payfans sont employés à ce travail.

Extrait d'une lettre de la rive droite du Rhin, du 19 mai.

Un transport d'artillerie autrichienne vient d'arriver à Doneschingen, escorté de quelques mille hommes, la plupart de cavalerie & hussards. Il y a 22 pièces de quatre livres de calibre, & 10 de douze livres, & quelques mortiers. On les dit destinées pour l'armée de Wurmsér, & contre Landau ; mais elles pourroient bien rester à la rive droite du Rhin, le général Wurmsér jugeant à propos de repasser le Rhin, & d'établir son quartier-général à Rastadt.

Tous les rapports qui nous viennent de cette armée s'accordent à dire qu'elle a beaucoup souffert dans toutes les affaires & escarmouches qu'elle a eues avec l'armée française le commencement du mois, tant auprès de Jockrim que de Rheinzabern, Herxheim, sur-tout dans celles du 6 & dans la dernière du 17.

C'est l'artillerie volante, ce sont les chasseurs à cheval & ceux à pied, dits du Rhin, que les Autrichiens craignent le plus ; ils seroient contents si le Rhin les sépare encore une fois des François.

Les soupçons qu'on a eus d'abord que l'apparition des armées coalisées aux frontières de l'Alsace, & leurs opérations, se régleroient sur les affaires & mouvemens intérieurs de la France, se confirme de plus en plus.

Les nouvelles de Vienne, qui nous sont parvenues en dernier lieu par des voies sûres, portent que la disette du numéraire & celle des recrues vont toujours en augmentant. On enlève par force les payfans des charrues. Tout cela n'est gueres

propre à ramener les esprits, qui sont généralement indisposés contre cette guerre.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait de la gazette de Lille, le 26 mai.

Pendant la nuit précédente, une patrouille ennemie à pied & à cheval est entrée dans Launois vers minuit, & deux heures après elle est repartie, ayant été informée que, non loin de Launois, les Français se disposoient à venir les déloger. Elle n'a commis aucun désordre. Avant-hier, les soldats républicains qui sont à Comines ont tué trois Autrichiens du régiment de Loudun-vert. Le drapeau tricolore flottoit encore hier, à neuf heures du matin, sur le clocher de Condé. Valenciennes est serré de près. Le général en chef, Custine, doit y être arrivé hier. La route de cette ville à Lille est absolument interceptée; ni diligence ni poste n'arrivent plus. A Oehis, entre Chapelle & Orchies, route de Douay, deux piquets ennemis s'y sont établis. Au reste, rien de nouveau à Lille, ni sur l'extrême frontière. Dans le moment, on entend le canon à coups redoublés.

Extrait d'une lettre particulière du cantonnement de Pont-à-Breucq, près de Croix, en date du 24 mai.

Hier, à deux heures & demie du matin, les Hollandois firent avancer leurs avant-postes jusqu'à Turcoing & Roncq, à une lieue & demie de notre cantonnement; ils y restèrent tranquilles toute la journée; mais aujourd'hui ils ont été attaqués de tous côtés par nos troupes. L'affaire a commencé à quatre heures du matin, & a duré jusqu'à midi. Nous étant avancés pour entrer de vive force dans le village, l'ennemi a fait une sortie très en règle, s'est emparé d'une de nos pièces de canon, & a repoussé nos troupes. Cet échec n'a servi qu'à ranimer le courage de nos soldats, qui ont recommencé l'attaque la bayonnette au bout du fusil.

La force de l'ennemi à Turcoing consistoit dans un bataillon de 400 hommes, composé d'une compagnie de Hesse-Darmstadt, deux de Waldeck, une de Randwyck, & un détachement de 60 à 70 cavaliers du régiment de Gravesmoer; ces derniers ont été presque tous détruits, ayant voulu se faire jour au travers de nos troupes; ceux qui n'ont pas été tués ont été faits prisonniers, ainsi qu'au village de Roncq, où étoient 200 hommes.

Le prince Frédéric d'Orange, qui commande les troupes hollandoises près de Menin, avoit quitté Turcoing une heure avant que l'affaire n'ait commencé, sans cela il auroit peut-être été dans le même cas que les autres officiers de ce poste, & sût venu prendre son dîné à la citadelle de Lille. Nous avons des nouvelles qu'il a fait avancer le reste de ses troupes qui sont à Courtray, pour renforcer son armée, affoiblie tant par cet échec que par la désertion & par les maladies. Nous nous attendons donc incessamment à une seconde affaire.

Il m'est bien douloureux de devoir faire suivre cette bonne nouvelle d'une autre qui ne l'est gueres. Hier l'ennemi a forcé nos deux bataillons, qui se trouvoient à Orchies, de se battre en retraite. Orchies est donc de nouveau occupé par l'ennemi! Le camp de Famars, on ne sait ni pourquoi, ni comment, s'est retiré sur Bouchain. On assure que l'ennemi n'a pas trouvé de résistance, & qu'il s'est rendu maître de plusieurs de nos postes. Voilà Valenciennes livrée à ses propres forces. Cette nouvelle nous afflige extrêmement; je la regarderois comme un rêve, tant elle me surprend, si je ne la tenois pas d'une voie très-sûre.

Pourquoi donc Custine n'est-il pas encore à l'armée du Nord? pourquoi n'a-t-on pas suivi les dispositions du général Lamarche? pourquoi n'a-t-on pas voulu adopter le sage plan du général Lamarche? pourquoi... Ah! combien de pourquoi, pour un vrai républicain!

De Paris, le 30 mai.

Le tribunal révolutionnaire vient d'acquitter Henri Stengel, maréchal-de-camp, accusé d'avoir trahi les intérêts de la république, en portant la négligence la plus coupable aux avant-postes d'Aix-la-Chapelle qu'il commandoit, & d'avoir favorisé par ce moyen l'entrée à l'ennemi sur le territoire de la république. Le même tribunal vient de faire afficher un avis au peuple, pour l'instruire que les feuilles qui rendent compte de ses séances, contiennent des rapports faux & absurdes.

Malgré le choc des opinions & les intérêts divers qui divisent tous les partis, Paris est tranquille, & le peuple paroît bien éloigné de se livrer à des mouvemens anarchiques. Tous les orages semblent se concentrer dans le sein de la convention; c'est-là que s'agitent avec violence toutes les passions & toutes les haines. Les vrais amis de l'ordre & de la paix redoutent que de ce foyer ardent ne partent des étincelles, qui, parcourant toutes les parties de la république, allument les feux de la guerre civile. C'est-là que l'on voit ces scènes scandaleuses, ces débats tumultueux, ces provocations hardies, qui sont du sanctuaire paisible des loix & de la liberté un arène de gladiateurs & un séjour de désordre & d'anarchie. Pour sauver la chose publique, menacée de tous les côtés, il faut que les législateurs cessent leurs divisions intestines, pour s'occuper à nous donner une constitution qui, assurant les bases du gouvernement, & fixant les limites des pouvoirs, forcera tous les citoyens à obéir & à respecter les loix, & fermera la source de ces dissensions, dont la prolongation entraîneroit la chute de la république, & conduiroit le peuple à la misère & à l'esclavage.

Delacroix, députés d'Eure & Loire, vient de répondre à l'affiche publiée par Pénieries; il conteste tous les faits avancés par ce dernier. Il regne dans cette réponse un ton d'ironie, une finesse de plaisanterie & quelques saillies épigrammatiques, qui assurément ne plairont pas à Pénieries. « Je n'ai jamais porté de canne à épée, lui dit Delacroix, je n'ai jamais dans la main qu'un bâton. Il est bien étonnant que M. Pénieries, qui l'a vu de si près, se soit mépris de la sorte, & qu'il se plaigne que je l'en ai menacé. Je ne me nac jamais: j'ai quelquefois corrigé des lâches imprudens; mais je n'ai jamais assassiné personne, M. Pénieries en a la certitude. Je croyois aussi que Chambon auroit fini par observer que la partie n'étoit pas égale entre nous, puis que Pénieries présente la surface d'un fusil, & moi celle d'un muets ».

COMMUNE DE PARIS.

Du 28 mai.

La séance s'est ouverte par l'admission de quelques députations. Les canoniers de la section de 92 sont venus se plaindre de leur commandant, qui, d'après un ordre prétendu de la municipalité, avoit fait enchaîner les canons & les caissons. Le commandant inculpé a été entendu. Il résulte, de son interrogatoire, que l'ordre d'après lequel il avoit agi, s'est trouvé être faux. Le procureur de la commune a requis le conseil à arrêter, que les chaînes des canons seroient enlevées.

De jeunes citoyennes, pensionnaires dans la maison ci-devant royale de Saint-Cyr, ont réclamé des passe-ports pour s'en

trouver dans le sein de leur famille. La loi étoit en leur faveur ; mais les circonstances ont paru à Chauvette plus puissantes que la loi. « Quand la patrie est en danger, a-t-il dit, quand la liberté de la presse est violée, & qu'il existe d'infâmes dictateurs, tous passe-ports doivent être ajournés ». Les passe-ports ont été ajournés. Le procureur de la commune a continué en ces termes : « On est venu me faire bien du mal, on m'a annoncé la liberté d'Hébert. Ils s'y sont mal pris les ennemis de la chose publique, il falloit qu'ils le fissent assassiner ; mais, citoyens, si nous avons à nous réjouir de ce qu'Hébert a été rendu à ses fonctions & à nos vœux, de nouveaux motifs de crainte viennent nous environner : ces fils dévoués par la peur viennent d'être renoués par l'intrigue. Comme magistrat du peuple, je vous dois compte de mon embarras dans ces circonstances difficiles. Quand vous m'avez donné votre confiance, vous m'avez dit : tu feras, toi, l'organe de la loi ; mais quand il n'y a plus de loi, quand l'oppression, l'intrigue & la tyrannie ont usurpé sa place, alors, citoyens, quel est mon devoir, que dois-je faire ? . . . Depuis que j'ai vu la tyrannie, je ne suis plus Chauvette, je suis furieux contre les tyrans. . . . On vous fait peur des départemens : citoyens, ne vous y trompez pas, ce sont vos freres, vos amis, & je suis sûr qu'ils applaudiront à vos démarches ». Ici l'orateur a fait une violente sortie contre les ministres Lebrun & Claviere, qu'il a dit être de connivence avec la Gironde. « La guerre civile existe déjà en spéculation, a-t-il ajouté : il ne manque au côté droit, pour combler la coupe de ses crimes, que de nous faire décapiter ; mais qu'ils tremblent, les scélérats ! ils ne savent pas que nos piques & nos bras valent mieux que leurs fusils & leurs bayonnettes ». Chauvette a conclu par requérir, 1°. que le conseil-général présentât à la convention nationale une pétition, pour lui demander que la conduite de la commission extraordinaire des douze soit soumise à l'examen de toute la république, afin que ses membres soient traduits pardevant les tribunaux, dans le cas où il seroit prouvé qu'ils ont envahis tous les pouvoirs ; 2°. que le conseil-général, considérant que l'esprit de parti, l'erreur ou la bêtise ont pu conduire seuls quelques citoyens dans le piège de la dictature, leur accorde pardon, & déclare qu'il ne poursuivra aucun de ses détracteurs à la convention ; mais que, ferme dans ses principes, il demande le procès de ceux qui se sont arrogés tous les pouvoirs. Ces mesures alloient sans doute être adoptées, orqu'Hébert en entra, au milieu des plus vifs applaudissemens. Chacun s'est empressé de le féliciter, & de lui témoigner la joie qu'on ressentoit de le voir triomphant. Quant à lui, après avoir témoigné à ses concitoyens sa sensibilité & sa reconnaissance, ne vous occupez pas d'un homme, s'est-il écrié, mais du salut de la patrie. Je demande qu'il soit créé une commission pour rédiger un précis des faits qui se sont passés depuis l'établissement des douze ; que vous députiez dans les départemens de bons citoyens pour le distribuer ; que vous invitiez tous les bons citoyens à se tenir debout, & à chasser les aristocrates de leurs sections ; que tous les hommes suspects soient désarmés, & que leurs armes soient distribuées aux braves sans-culottes : par-là vous augmenterez vos forces qui sont toutes dans la sans-culotterie. Quand les malveillans de Paris seront enchaînés, ceux de la convention se tairont, & la force sera du côté de la montagne ». Après ce réquisitoire, accompagné des applaudissemens les plus flatteurs, Hébert a présenté au conseil Varlet, son compagnon d'infortune, il a fait son éloge, & a assuré que c'étoit un jeune homme qui donnoit les plus grandes espérances. Il avoit à peine fini, qu'une citoyenne est venue le couronner d'une branche de chêne. Hébert s'est modestement refusé à cet honneur. « On ne doit

aux hommes vivans, s'est-il écrié, qu'encouragemens & surveillance, & il a placé la couronne de chêne sur la tête de J. J. Rousseau. Sur le réquisitoire du procureur Chauvette, le conseil a arrêté que ce jour seroit appelé, dans le calendrier de la commune, le jour de l'amitié.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Isnard).

Suite de la séance du mardi 28 mai.

Comme le président venoit de proclamer le décret qui rapporte celui de la commission des douze, un grand tumulte éclate ; Collot d'Herbois s'écrie qu'il faut voiler la statue de la liberté. — « Votre décret d'hier, dit Danton, étoit un grand acte de justice, & j'espère que, pour l'honneur de l'assemblée, il sera reproduit avant la fin de la séance : la commission vouloit exercer sa tyrannie même sur des membres de cette assemblée : je déclare que si les fonctionnaires publics & les magistrats du peuple ont encore à craindre d'être les victimes de la tyrannie, nous saurons prouver qu'après avoir passé nos ennemis en prudence & en générosité, nous les passerons aussi en audace & en vigueur révolutionnaire. — Le peuple de Paris est là, dit Marat, il saura résister à l'oppression ». — Rabaut, membre de la commission des douze, se présente pour faire le rapport. — « Le crime, s'écrie Legendre, ne doit pas avoir la parole, elle appartient au canon d'alarme ». — Thuriot observe que, par délicatesse, la commission devroit s'abstenir de faire son rapport, puisque ses membres sont inculpés, & que déjà l'on a demandé contre eux le décret d'accusation. — Rabaut insiste ; il invoque la parole au nom du salut public ; il annonce que la commission donne sa démission immédiatement après le rapport, & l'a chargé de solliciter l'élargissement des personnes détenues par ses ordres. — On riet aux voix l'élargissement ; il est décrété. — On décrète aussi l'impression du rapport de la commission, quoique ce rapport n'ait pas été entendu.

Plusieurs membres pressent le président de lever la séance ; plusieurs autres quittent la salle : le bruit des tambours annonce l'arrivée d'une section ; c'étoit celle de l'arsenal ; elle demande que, bien loin de couper les fils de la correspondance des sociétés populaires, on les conserve précieusement comme le palladium de la liberté. Sur la proposition de Thuriot, on décrète que cette pétition sera imprimée & envoyée aux départemens.

« La tranquillité publique, dit Bazire, est menacée non-seulement dans Paris, mais encore dans les départemens ; on assure qu'un grand nombre de membres se sont réunis pour écrire aux départemens, afin que les assemblées primaires soient convoquées : je demande que chacun jure ici qu'il n'en a rien fait ». — Presque tous les membres se lèvent & présentent le serment demandé par Bazire.

Un députation de la section des Gardes-Francoises est admise à la barre : elle éprouve de grandes difficultés pour obtenir la parole ; plusieurs membres exigent qu'elle produise ses pouvoirs, elle les montre. « La section des Taileries », dit l'orateur, & celle de la Fraternité viennent enfin de donner l'éveil aux autres sections de Paris ; à leur provocation, celle des Gardes-Francoises s'est levée toute entière. Il est tems, législateurs, de faire cesser cette audacieuse lutte de l'intrigue & de la calomnie : que cette turbulente minorité s'effraie du retour de l'ordre, elle est faite pour le craindre ; mais vous le devez à la majorité des citoyens de Paris, dont les bras ne seront jamais teints du sang de l'innocent ; faites évanouir les complots dont on ose vous menacer. Vous n'avez qu'à dire un mot ; faites parler la loi, appelez-nous autour de vous ; entourez vous de défenseurs dignes de la cause qui

leur sera confiée : alors, quand d'un côté on verra le courage & la vertu des bons citoyens, & de l'autre la perfidie & la lâcheté de quelques brigands & de quelques assassins, osera-t-on encore demander de quel côté sont les vrais républicains ? Donnez-nous enfin une constitution où les droits naturels & politiques soient respectés, & qui nous assure la liberté & l'égalité : sans constitution, les factions pourront tout, & perdront bientôt la république. Fournissez avec confiance cette carrière difficile ; nous sommes garans de la liberté de vos délibérations ; & ce n'est qu'en passant sur nos corps sanglans qu'on pourra tenter de porter une main criminelle sur les représentans du peuple ». La lecture de cette adresse a été souvent interrompue par un vacarme terrible ; on s'est porté vers les pétitionnaires, d'un côté pour leur adresser des reproches sanglans, de l'autre pour les rassurer ; les uns les qualifioient de scélérats stipendiés, les autres les embrassoient : le président s'est couvert à plusieurs reprises, durant ce tumulte. (Au commencement de cette séance, on avoit fait lecture de deux arrêtés, l'un, de la section de Molière & la Fontaine, envoie une garde de cent hommes à la convention ; l'autre, de la section du Pont-Neuf, porte adhésion à l'arrêté de la section des Champs-Élysées, relatif au renouvellement de la municipalité & du conseil-général.

Cambon, au nom du comité de salut public, présente l'extrait des correspondances récentes de ce comité : Valenciennes est bloquée, mais elle est approvisionnée pour six mois, & a une bonne garnison ; les ennemis sont maîtres du camp de Famars ; le prochain courrier fera connoître la véritable situation de l'armée du Nord : celle du Rhin est forte de 60 mille hommes : l'armée des Alpes fait la petite guerre avec avantage : à l'armée des Pyrénées Orientales, un camp de 6 mille hommes avoit été forcé par 12 mille Espagnols : cependant nous avons repris notre position & repoussé l'ennemi, lorsqu'une terreur panique s'est répandue, & a fait rentrer l'armée à Perpignan : dans cette action, la gendarmerie criait : *sauve qui peut, nous sommes irahis*. Les nouvelles de l'armée de l'intérieur sont satisfaisantes ; les communes fanatisées commencent à revenir de leur égarement ; malgré les efforts des prêtres & des ci-devant nobles, *la sainte armée catholique* sera bientôt dissoute : le général Menou, à la tête de quelques hussards du 8^e régiment, a attaqué les rebelles dans un village où ils ont des magasins ; il leur a tué 30 hommes, pris dix chevaux & fait 10 prisonniers ; nous n'avons eu ni tués ni blessés ; les magasins auroient été enlevés sans la trahison de quelques gendarmes qui ont crié *sauve qui peut*. — Après avoir fait ce rapport, Cambon a annoncé que le comité de salut public en présenteroit demain un autre qui contribueroit à rétablir le calme dans l'assemblée.

Séance du mercredi 29 mai.

Un administrateur du département des Pyrénées orientales paroit à la barre ; il réclame des secours en hommes & munitions pour cette partie des frontières qui a été envahie par 20 mille Espagnols auxquels on n'a à opposer de ce côté que trois bataillons de ligne & quelques bataillons de volontaires. « Il est bien aisé, dit le pétitionnaire, de rire des Espagnols, mais il n'est pas si aisé de les vaincre ; un orateur peut, à la tribune, les battre à plate-couture, mais des figures oratoires ne suffisent pas ; les Espagnols ont des bras comme nous ; ils ont des munitions, des armes & des canons ; leurs balles sont de plomb comme les nôtres, &c. »

Cambon observe que les frontières des Pyrénées, extrême-

mement négligées d'abord, fixent l'attention la plus sérieuse du comité de salut public ; déjà plusieurs mesures ont été prises, & 21 mille hommes arrêtent les Espagnols qui bientôt seront forcés de rétrograder.

Bréard dit que le comité de salut public est en butte aux calomnies les plus atroces & les plus absurdes : « Brissot, ajoute-t-il, vient de publier un libelle dans lequel il n'ose me désigner ; mais qu'il le fasse ; je déclare que je garde un poignard pour le délateur ». — Vifs applaudissemens des tribunes & d'une partie de l'assemblée.

Plusieurs députations de sections font demander l'admission à la barre : l'assemblée décrète que le président ne pourra annoncer aucune demande d'admission, si ce n'est dans les séances du dimanche ou du jeudi soir.

On fait lecture d'une lettre du général Chalboz, datée de Niort le 27 mai : les troupes de la république ont essuyé un échec dans les mêmes plaines de Fontenay-le-Peuple où elles avoient remporté, il y a quelques jours, une victoire éclatante. L'action a eu lieu le 25 ; l'infanterie ébranloit déjà les colonnes des rebelles ; les volontaires de la Gironde & de l'Hérault faisoient des prodiges de valeur, c'étoit à la cavalerie à achever la victoire : Chalboz ordonne aux gendarmes d'avancer sur l'ennemi ; les gendarmes ne veulent pas obéir, ils fuient lâchement ; cinq seulement obéissent au général, qui, parvenu à en rallier 30, se précipite sur la cavalerie ennemie & la fait reculer : quel auroit été le succès sans cette honteuse défection ! l'infanterie abandonnée se recule en bon ordre, les cavaliers qui restent assurent la retraite & sauvent une partie de l'artillerie. Chalboz demande qu'on lui envoie des troupes de ligne ; il annonce que, pour couvrir Fontenay, il a fait évacuer la Châteignerai.

On lit ensuite deux lettres des représentans-députés vers les côtes de la Rochelle ; on y trouve des détails sur la défaite de l'armée de la Châteignerai, aux ordres du général Chalboz ; ces détails confirment le récit du général. Les représentans-députés rendent compte aussi des mesures prises pour couvrir la Rochelle, que les rebelles convoient beaucoup.

Cambon représente que cette nouvelle ne doit pas inspirer le découragement ; il annonce que l'armée destinée à réprimer la rébellion, est en ce moment de 29 mille 400 hommes, avec 96 pièces de canon, & que sous peu de jours, forte de soixante mille hommes au moins, elle cernera les rebelles & les attaquera avec avantage. Cette armée se forme à Tours, & l'on organise à Orléans les bataillons qui doivent la grossir. La ville de la Rochelle est bien approvisionnée, & sa garnison est nombreuse.

Barrère, au nom du comité de salut public, présente un immense rapport sur le ministère, sur l'état des armées, sur les intérêts des puissances, sur la situation des choses dans l'intérieur de la république, & sur la nécessité de faire promptement une constitution qui, en affermissant la paix au dedans, nous fasse respecter au-dehors. Nous donnerons incessamment un extrait de cet ouvrage, qui contient des faits & des observations du plus grand intérêt. Barrère a recueilli les applaudissemens universels, & la convention a ordonné l'impression de son rapport.

Faute essentielle à corriger dans la feuille d'hier.

A l'article de Paris, au lieu de : *Lamarlière a quitté son camp de Famars*, lisez, *a quitté son camp de la Magdelaine*.